



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5594

Vendredi 24 Mai 2013

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 519.07

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : + 0,69%

VARIATION SUR L'ANNEE : - 1,33%

TUNINDEX20 : 1 802.61

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : + 0,67%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 0,60%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	2 986,23	0,50%	-2,32%
8300	INDICE DES BANQUES	2 672,15	0,57%	-2,60%
8500	INDICE DES ASSURANCES	8 584,79	0,34%	-4,29%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 732,97	0,01%	1,99%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 748,39	1,42%	-3,25%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 461,87	1,42%	-2,99%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 744,45	1,55%	4,18%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 011,41	3,87%	-14,15%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	2 870,34	1,36%	6,58%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 782,20	-0,03%	-1,67%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 270,04	-0,27%	0,11%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 555,11	0,25%	0,59%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	29-05-2012	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	27,990	28,190	28,380	28,400	27,250		
2	1	0,600	11-07-2012	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	14,180	14,200	14,450	14,490	14,200		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,300	1,330	1,320	1,330	1,310		
4	1	0,550	26-04-2013	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	6,520	6,520	6,520	6,600	6,520		
5	5	0,150	23-07-2012	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	15,840	15,840	15,800	15,840	15,370		
6	10	2,000	16-07-2012	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	65,000	65,000	65,100	65,110	65,000		
7	5	0,400	20-09-2012	BH - Banque de l'Habitat	12,400	12,280	12,280	12,280	12,280		
8	5	0,850	07-06-2012	TL - Tunisie Leasing	23,550	23,500	23,210	23,600	23,210		
9	1	0,240	29-06-2012	BT - Banque de Tunisie	12,180	12,200	12,300	12,300	12,200		
10	25	4,800	15-06-2012	Air Liquide Tunisie	354,000	354,000	354,000	354,000	354,000		
11	5	0,825	29-06-2012	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	31,000	30,950	30,950	30,950	30,950		
12	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	5,930	5,940	6,000	6,000	5,940		
13	5	0,400	10-09-2012	BNA - Banque Nationale Agricole	8,900	8,700	8,940	8,940	8,700		
14	5	1,400	07-06-2012	AMEN BANK	32,500	32,510	33,000	33,400	32,500		
15	1	0,220	24-04-2013	ATB - Arab Tunisian Bank	4,430	4,450	4,510	4,560	4,400		
16	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	15,100	15,300	15,000	15,300	14,880		
17	5	1,500	29-06-2012	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	61,790	62,780	62,800	62,800	61,500		
18	1	1,000	31-05-2012	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	9,950	10,220	10,200	10,220	9,950		
19	5	0,750	31-05-2012	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,850	14,880	15,000	15,120	14,850		
20	1	0,200	16-07-2012	ATL - Arab Tunisian Lease	3,400	3,360	3,300	3,360	3,300		
21	1	0,170	02-07-2012	PGH - Poulina Group Holding	6,090	6,090	6,100	6,100	6,000		
22	10	1,800	01-06-2012	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	146,990	146,990	146,990	147,690	146,990		
23	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	30,880	30,880	30,880	30,880	30,880		
24	5	0,200	04-07-2012	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	5,300	5,300	5,300	5,300	5,160		
25	5	0,700	18-05-2012	SALIM - Société d'Assurances SALIM	28,800	28,150	28,000	28,200	28,000		
26	1	0,250	16-07-2012	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	7,500	7,720	7,600	7,950	7,500		
27	1	0,023	18-07-2012	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,860	1,860	1,900	1,900	1,860		
28	1	0,070	13-07-2012	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	3,050	3,140	3,160	3,160	3,050		
29	10	1,000	16-07-2012	TJL - Attijari Leasing	28,990	29,000	29,300	29,300	29,000	H	29,850
30	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	18,020	18,500	18,050	18,500	18,050		
31	5	0,450	25-06-2012	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	11,350	11,690	11,690	11,690	11,340		
32	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	6,000	6,000	5,990	6,170	5,850		
33	1	0,050	31-08-2012	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,430	3,450	3,430	3,460	3,400		
34	1	0,150	04-07-2012	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	4,150	4,330	4,390	4,390	4,030	H	4,400
35	1	0,380	12-06-2012	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,410	7,410	7,600	7,630	7,410		
36	1	0,100	12-07-2012	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,800	2,840	2,900	2,970	2,840		
37	5	0,500	10-07-2012	EL WIFACK Leasing	15,740						
38	1	0,280	20-06-2012	Société ESSOUKNA	9,200	9,210	9,300	9,350	9,210		
39	1	0,200	08-06-2011	ADWYA - Société Adwya	7,600	7,600	7,680	7,740	7,600		
40	1	0,220	25-06-2012	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,850	4,990	4,900	5,000	4,890		
41	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	2,270	2,300	2,330	2,330	2,300		
42	1	0,550	09-07-2012	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,750	7,750	7,740	7,750	7,700		
43	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	5,150	5,040	5,140	5,140	5,030		
44	5	0,325	15-06-2012	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	7,280	7,200	7,450	7,490	7,200		
45	1	0,250	11-07-2012	ENNAKL Automobiles	9,400	9,400	9,770	9,770	9,400		
46	1	0,250	20-07-2012	Telnet Holding	6,550	6,370	6,500	6,550	6,370		
47	1			OTH - One Tech Holding	6,970	6,970	7,000	7,000	6,870		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
48	20	1,800	10-09-2012	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	26,010	26,020	26,020		
49	10	2,000	24-04-2012	Placements de Tunisie - SICAF	55,430			H	57,920
50	5	1,600	31-05-2012	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	56,620	56,620	56,620		
51	10	2,500	26-08-2011	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	53,960	52,010	52,010		
52	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	3,790	3,680	3,680		
53	10	4,700	20-05-2013	ALKIMIA - Société Chimique	42,000				
54	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	6,520			H	6,710
55	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,500	8,500	8,510		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : AMEN BANK (10 à 5) et MAGASIN GENERAL (5 à 1)

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
56	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	7,890	8,000	8,140	8,190	7,980		
57	1			Société SERVICOM	21,860	22,840	22,450	22,840	22,200		
58	1			Société Carthage Cement	3,590	3,570	3,550	3,570	3,500		
59	1	0.100	16-04-2013	Société HEXABYTE	7,580	7,500	7,540	7,540	7,500		
60	1			Société LAND'OR	9,110	9,110	9,010	9,170	8,940		
61	1			Société New Body Line	8,330	8,450	8,700	8,830	8,330	H	8,830

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
62	1			Société AE TECH	6,780	6,590	6,610		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
63	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,850				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA									
64	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2012	103,800			
65	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	13-04-2013	102,400			
66	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	08-02-2013	101,350	101,350	101,350	21,096
67	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013	11-10-2012	100,800			
68	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	83,000			
69	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2013	104,100			
70	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2012	103,200			
71	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	71,000			
72	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2013	106,600			
73	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2013	96,000			
74	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	10-08-2012	96,000			
75	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	12-10-2012	100,000			
76	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	12-10-2012	100,000			
77	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	12-12-2016	100,000			
LES EMPRUNTS									
78	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2012	100,000			
79	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2012	100,000			
80	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2012	100,000			
81	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2012	100,000			
82	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2013	100,000			
83	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2013	99,990			
84	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2013	100,000			
85	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12		BH7S	07-12-2014	07-12-2012	99,910			
86	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
87	EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
88	EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06		TL81F	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
89	EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06		TL81V	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
90	EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11		TL82F	27-11-2013	27-11-2012	102,200			
91	EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11		TL82V	27-11-2013	27-11-2012	100,000			
92	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01		TL83F	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
93	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01		TL83V	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
94	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03		TL91F	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
95	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable 5ans AP TMM+1,0% j. 02/03		TL91V	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
96	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09		TL9SF	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
97	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09		TL9SV	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
98	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03		TL92F	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
99	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03		TL92V	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
100	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06		T101F	01-06-2015	01-06-2012	100,000			
101	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06		T101V	01-06-2015	01-06-2012	100,000			
102	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11		TL10F	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
103	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11		TL10V	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
104	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02		T10SF	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
105	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02		T10SV	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
106	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06		T111F	10-06-2016	10-06-2012	100,000			
107	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06		T111V	10-06-2016	10-06-2012	100,000			
108	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10		T112F	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
109	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10		T112V	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
110	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
111	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
112	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017	100,000				
113	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017	100,000				
114	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2017	100,000				
115	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018	100,000				
116	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018	100,000				
117	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020	100,000				
118	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05		STB8B	15-05-2024	15-05-2013	100,000			
119	EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05		STB8C	15-05-2028	15-05-2013	100,000			
120	EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05		STB8D	15-05-2033	15-05-2013	100,000			
121	EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02		STB82	18-02-2025	18-02-2013	101,760			
122	EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03		SB10A	23-03-2020	23-03-2013	100,000			
123	EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03		SB10B	23-03-2025	23-03-2013	100,000			
124	EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01		SB11F	27-01-2019	27-01-2013	100,000			
125	EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01		SB11V	27-01-2022	27-01-2013	100,000			
126	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04		BNA9S	07-04-2024	07-04-2013	100,000			
127	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01		OAB6	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
128	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05		ABS8A	21-05-2023	21-05-2013	100,000			
129	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05		ABS8B	21-05-2028	21-05-2013	100,000			
130	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09		ABS9F	30-09-2024	30-09-2012	100,000			
131	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09		ABS9V	30-09-2024	30-09-2012	100,000			
132	EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08		AB82S	31-08-2025	31-08-2012	100,000			
133	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09		A111F	26-09-2021	26-09-2012	99,000			
134	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09		A111V	26-09-2021	26-09-2012	100,000			
135	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09		ABS2F	17-09-2022	100,000				
136	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09		ABS2V	17-09-2022	100,000				
137	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05		ATB7A	25-05-2017	25-05-2012	100,000			
138	EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05		ATB7B	25-05-2023	25-05-2012	100,000			
139	EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05		ATB7C	25-05-2027	25-05-2012	100,000			
140	EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05		ATB7D	25-05-2032	25-05-2012	99,300			
141	EO Subordonné ATB-								

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANGE	ECHANGE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE									
148	U I B EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2012	100,000				
149	EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2012	98,000				
150	EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2013	100,000				
151	EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020		100,000				
152	EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023		100,000				
153	EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033		100,000				
154	C I L EO CIL 2008 / 1 5ans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2012	100,000				
155	EO CIL 2008 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2012	100,000				
156	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2013	100,000				
157	EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2013	100,000				
158	EO CIL 2009 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2012	100,000				
159	EO CIL 2009 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2012	100,000				
160	EO CIL 2009 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2012	100,000				
161	EO CIL 2009 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2012	101,120				
162	EO CIL 2009 / 3 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2013	100,000				
163	EO CIL 2009 / 3 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2013	100,000				
164	EO CIL 2010 / 1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2012	100,000				
165	EO CIL 2010 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2012	100,000				
166	EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2012	100,000				
167	EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2012	100,000				
168	EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2013	100,000				
169	EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2013	100,000				
170	EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017		100,000				
171	BTKD EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2013	100,000				
172	EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2013	100,000				
173	EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2013	100,000				
174	EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2013	100,000				
175	EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019		100,000				
176	EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017		100,000				
177	ATL EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2012	100,010				
178	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2012	100,000				
179	EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2012	100,000				
180	EO ATL 2008-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 30/05	AT81F	30-05-2013	30-05-2012	100,000				
181	EO ATL 2008-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT81V	30-05-2013	30-05-2012	100,000				
182	EO ATL 2009 5ans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2013	100,000				
183	EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2012	100,000				
184	EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2012	100,000				
185	EO ATL 2009-3 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2012	100,000				
186	EO ATL 2009-3 Variable 5ans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2012	100,000				
187	EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2012	100,000				
188	EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2012	100,000				
189	EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2012	100,000				
190	EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2012	100,000				
191	EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2013	100,000				
192	EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017		100,000				
193	Meublatex EO Meublatex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2012	100,000				
194	EO Meublatex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2012	100,000				
195	EO Meublatex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2012	100,000				
196	EO Meublatex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2012	100,000				
197	EO Meublatex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2012	100,000				
198	EO Meublatex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2012	100,000				
199	EO Meublatex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2012	100,000				
200	ATTIJARI EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe 5ans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2013	100,000				
201	LEASING EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable 5ans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2013	100,000				
202	EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2012	100,000				
203	EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2012	100,000				
204	EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2013	100,000				
205	EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017		100,000				
206	EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019		100,000				
207	EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable 5ans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017		100,000				
208	EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017		100,000				
209	EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019		100,000				
210	MOD. LEASING EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML12F	18-02-2020		100,000				
211	AIL EO AIL 2008 5ans AP 6,5% j. 30/09	OAIL8	30-09-2013	30-09-2012	100,000				
212	EO AIL 2009 / 1 5ans AP 6,5% j. 23/02	AIL91	23-02-2014	23-02-2013	100,000				
213	EO AIL 2010 / 1 5ans AP 5,25% j. 08/04	AI101	08-04-2015	08-04-2013	100,000				
214	EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	AI111	28-04-2016		100,000				
215	EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6, % j. 15/05	AI21F	15-05-2017	15-05-2013	100,000				
216	EO AIL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017	15-05-2013	100,000				
217	PANOBOIS EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2013	100,000				
218	EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2013	100,000				
219	EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2013	100,000				
220	UNION DE EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2013	100,000				
221	FACTORING EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2013	100,000				
222	EL WIFACK EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2013	100,000				
223	LEASING EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2013	100,000				
224	Sté Hôtelière EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2012	100,000				
225	Mouradi Golf EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2012	100,000				
226	Sté Touristique EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2012	100,000				
227	El Mouradi EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2012	100,000				
228	-STM- EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2012	100,000				
229	EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2012	100,000				
230	EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2012	100,000				
231	Hannibal Lease EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2012	100,000				
232	EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2012	100,000				
233	EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2012	100,000				
234	EO HL 2009-2 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014	25-09-2012	100,000				
235	EO HL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2012	100,000				
236	EO HL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2012	100,000				
237	EO HL 2010-2 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2012	100,000				
238	EO HL 2010-2 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL02V	26-11-2015	26-11-2012	100,000				
239	EO HL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,75% j. 28/09	H121F	28-09-2017		100,000				
240	EO HL 2012-1 Variable 5ans AP à TMM+2% j. 28/09	H121V	28-09-2017		100,000				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
255				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	7,800				
256				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	16,990				
257				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNP12)	5,600				
258				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	11,240				
259				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	8,430				
260				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	19,680				
261				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	13,120				
262				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,020				
263				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,730				
264				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,750				
265				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,440				
266				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,150				
267				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,180				
268				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,260				B
269				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,240	0,010	0,010		
270				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,210				B
271				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,190	0,010	0,010		
272				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,080	0,010	0,010		
273				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,290	0,010	0,010		
274				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,120	0,010	0,010		
275				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,290				
276				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,160				
277				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,280				
278				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,220				
279				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,210				
280				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,400				
281				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	1,050				
282				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	1,580	1,640	1,640		
283				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,000				
284				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,640				
285				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,060				
286				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,040				
287				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,920				
288				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,830				
289				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,640				
290				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,960				
291				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,240				
292				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	12,320				
293				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLD02)	8,210				
294				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLD03)	5,870				
295				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLD04)	4,400				
296				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLD07)	0,550				
297				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLD08)	0,520				
298				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLD09)	0,500				
299				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLD92)	0,410				
300				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLD10)	0,380				
301				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLD13)	0,850	0,790	0,790		
302		5		Tunisie Leasing (AN j. 01/01/2013 TLDN3)	22,700				B
303				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,190				
304				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	10,300				
305				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,290				
306				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	10,010				
307				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	6,480				
308				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	313,080				
309				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	178,910				
310				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	153,350				
311				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	102,230				
312				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	74,350				
313				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	57,190				
314				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	52,790				
315				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	48,730				
316				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	47,860				
317				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	39,690				
318				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	38,880				
319				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	34,760				
320				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	23,600				
321				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,400				
322				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,320				
323				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	15,910				
324		5		UBCI (NS j. 01/01/2013 UBCS2)	30,170				
325				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,020				
326				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,860				
327				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,320				
328				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,450				
329				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,530				
330				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,720				
331				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,810				
332				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,900				
333				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,560				
334				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,320				
335				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	6,160				
336				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	5,600				
337				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	5,100				
338		10		ICF (NS Lib 25% j. 01/01/2012 ICFNS)	43,310				B
339				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	20,320				
340				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	14,340				
341				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,250				
342				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	7,720				
343				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,680				
344				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,540				
345				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,750				
346				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,900				
347				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,840				
348				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,380				
349		1		ATL (AN j. 01/01/2013 ATLN2)	3,200				B
350				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,510				
351				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,190				
352				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	15,440				
353				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,570				
354				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,570				
355				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,310				
356				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,600				
357				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,260				
358				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,660				
359				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,610				
260				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,230				
261				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,220				
262				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,420				
363				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,630				
364				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	2,010				
365				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,400				
366				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,450				
367				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,140				
368				ATTIJARI LEASING - TJLR (Action Rompue)	6,920				
369				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,750				
370				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	3,300				
371				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,590				
372				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,400				
373				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,540				
374				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,570				
375				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,650				
376				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,420				
377				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,200				
378				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,360				
379				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,080				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
380				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,750				
381				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,610				
382				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	1,280	0,040	0,040	B	
383				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,830				
384				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,480				
385				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	2,530				
386				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	0,890				
387				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,370				
388				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,320				
389				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,380				
390				EL WIFAK (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,750	0,160	0,160		
391				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,840				
392				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,010				
393				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	1,520				
394				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,570				
395				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,840				
396				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,170			B	
397				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,720	0,010	0,010		
398				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,230				
399				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,140				
400				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,230			H	
401				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,300				
402				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,440	1,350	1,350		
403				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	7,200	7,000	7,000		
404				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,070				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS-COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
405	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	10,710				
406	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	10,560	10,560	10,560		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS REALISEES									
Comptoir National Tunisien - CNT	5	22.000	26-04-2013	22.000	22.000	15	SBT / MAC SA	31-05-2013	24-05-2013

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES

ADMISSION DES ACTIONS DU SYPHAX AIRLINES AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 27/12/2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SYPHAX AIRLINES se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/12/2012 a décidé dans sa 5^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société SYPHAX AIRLINES d'un montant de 12 500 000 dinars pour le porter de 15 000 000 dinars à 27 500 000 dinars et ce, par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **10 dinars l'action**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier 2012.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SYPHAX AIRLINES, réunie le 18/12/2012, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 2 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 45,45% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre(1) de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès des intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce Placement Garanti s'engagent à **ne pas céder 75%** de leurs titres en Bourse pendant une période **d'une année** à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(1) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre:

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 1. effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 2. total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 3. chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.
- Tout investisseur personne physique ayant procédé à une souscription initiale égale ou supérieure à un million de dinars

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International de Sfax Thyna BP 1119, 3018 Sfax Tel : +216 74 682 400 / Fax : +216 74 682 402 Bureau de Tunis : Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis – Tunisie Tel : +216 71 965 600/ Fax : +216 71 965 797.

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 27 septembre 2011

Capital social : 15 000 000 dinars reparti en 3 000 000 actions de 5 dinars de nominal. Etant précisé que l'AGE du 17/10/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à 5 DT.

Objet social :

La société a pour objet en Tunisie et à l'étranger :

- L'organisation et l'exploitation des services de transports voyageurs, messagerie et postes ;
- L'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes nécessaires pour assurer, à titre accessoire, l'exploitation des services aériens ;
- D'une façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, en Tunisie et à l'étranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30 avril 2013 au 20 mai 2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30 avril 2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2013** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action SYPHAX AIRLINES, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société SYPHAX AIRLINES dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue **au comptant** auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions SYPHAX AIRLINES dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 03 025 155 0321 000041 ouvert auprès de la **Banque Nationale Agricole**, agence Les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

6-1/ OPF :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **1 250 000 actions** SYPHAX AIRLINES à émettre en numéraire seront offertes et réparties **en cinq** catégories :

Catégorie A : 5,6% des actions offertes, soit **70 000 actions** seront réservées au **personnel** du groupe TELNET Holding, étant précisé que les souscripteurs à cette catégorie **ne doivent pas souscrire dans les autres catégories**. La souscription à cette catégorie sera **centralisée** chez les intermédiaires en bourse **MAC SA et Tunisie Valeurs**.

Catégorie B : 18,4% des actions offertes, soit **230 000 actions** seront réservées aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères**, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 2 000 actions.

Catégorie C : 20,0% des actions offertes, soit **250 000 actions** seront réservées aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères** autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 2 000 actions et au maximum 15 000 actions.

Catégorie D : 24% des actions offertes, soit **300 000 actions** seront réservées aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères** autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 27 500 actions pour les non institutionnels et 275 000 actions pour les institutionnels.

Catégorie E : 32% des actions offertes, soit **400 000 actions** réservées aux **OPCVM** agréés par le CMF sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être **inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5%** du capital social après augmentation, soit **27 500 actions** pour les non institutionnels et 5% du capital social soit **275 000 actions** pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes.

Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;

- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A et B : les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour les catégories C, D et E : les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie **B puis C puis D puis E**.

Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en Bourse établissent **par catégories** les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles établis par la Bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD ou clé USB) au plus tard le **mercredi 22 mai 2013 à 17h00**.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés, le **jeudi 23 mai 2013**, par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA et Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti:

Un Placement Garanti auprès d'**investisseurs étrangers et locaux avertis** agissant pour compte propre de **1 250 000 actions** représentant 50% du total des actions offertes et 22,73% du capital de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse **MAC SA**, désigné comme établissement chef de file.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à Tunisie Valeurs et MAC SA, intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce), ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être supérieur à 27 500 actions** pour les **non institutionnels**, **ni supérieur à 275 000 actions** pour les **institutionnels** tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Transmission des demandes

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA intermédiaire en bourse, et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions anciennes de la société SYPHAX AIRLINES, le code ISIN : TN 0007560014.

La société SYPHAX AIRLINES s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

A noter que les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes étant donné que la société SYPHAX AIRLINES ne compte pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2012.

10- Avantage fiscal

L'article premier de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : « Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

Par conséquent, la société SYPHAX AIRLINES pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est liée au transport aérien bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Etant précisé que la société a reçu en date du 22/09/2011 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII auprès de la Direction générale de Sfax relative au projet de création d'un service de transport aérien qui précise ce qui suit : « le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du code d'incitations aux investissements (CII) et peut bénéficier, en outre, des avantages spécifiques de l'article 50 du code des investissements ».

11- Listing Sponsor

La société « Tunisie Valeurs », intermédiaire en bourse, a été désignée par SYPHAX AIRLINES pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux exercices suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SYPHAX AIRLINES sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SYPHAX AIRLINES doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date de première cotation des titres SYPHAX AIRLINES est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence de la société SYPHAX AIRLINES Mr. Mohamed FRIKHA portant sur 16% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 1.000.000 Dinars et 100.000 actions.

13- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société SYPHAX AIRLINES se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-823 du 17/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société SYPHAX AIRLINES, de TUNISIE VALEURS, et de MAC SA intermédiaires en bourse chargés de l'opération ainsi que sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn, et de la Bourse www.bvmt.com.tn.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE, qui détenait directement 99 120 actions et droits de vote représentant 9,912% du capital de la société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF, a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 29/03/2013, le seuil de 10% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 1 500 actions et droits de vote représentant 0,15% du capital de la société.

Suite à ce franchissement de seuil, la Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE détient directement 100 620 actions et droits de vote représentant 10,062% du capital de la société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF.

Par ailleurs, la Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE détient dans le capital de PLACEMENT DE TUNISIE SICAF :

- indirectement 24 531 actions et droits de vote représentant 2,453% du capital détenus par LA GENERALE DE PARTICIPATIONS DE TUNISIE SICAF,
- De concert 398 898 actions et droits de vote représentant 39,890% du capital détenus par la BANQUE DE TUNISIE.

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 mai 2013 par la Banque de Tunisie.

AVIS DES SOCIETES

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SFBT » SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 17 MAI 2013

A partir du 28 mai 2013

- Les 76 000 000 actions anciennes de la société SFBT seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : SFB13
 - Code ISIN : TN0001100387
 - Groupe de Cotation : 32
- Les 4 000 000 actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

SOCIETE « AE TECH »

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1. Objet

La société AeTECH s'est engagée au niveau du prospectus d'introduction en bourse à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société AeTECH informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire.

2. Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration d'AeTECH avant l'introduction au marché financier
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société Ae TECH pour les personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales

3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général d'AeTECH
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2)
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter
- Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions AeTECH prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par MCP Mena Capital Partners Le Grand Boulevard du Lac 1053 Les Berges du Lac
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un CV détaillé

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général d'AeTECH et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapid poste au bureau d'ordre d'AeTECH sis rue des entrepreneurs Charguia2 au plus tard le 29 Mai 2013.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 Juin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana – 1053 – Les Berges du Lac.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société Ae TECH ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital des personnes physiques et morales et de plus de 5% pour les institutionnels s'abstiendront de voter.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING PAIEMENT DES DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2012

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013, a décidé que les dividendes relatifs à l'exercice 2012 seront mis en paiement à compter du **jeudi 30 mai 2013** à raison de **0,750 dinar** par action.

- Après des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires conformément à la lettre d'instruction n°16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.
- Au siège social de la Compagnie Internationale de Leasing pour les actionnaires non-déposants.

SOCIETE EL WIFACK LEASING

La société El Wifack Leasing, informe ses actionnaires, que le conseil d'administration réuni le jeudi 28 mars 2013, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,550 dinars par action.

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le 26 Mars 2013a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Mai 2013 la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2012 de 1,800 DT par action.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 02 avril 2013 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2012 et il a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2012 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes. En outre le conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et de proposer à ladite assemblée. La distribution d'un dividende de 0,750 DT par action.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE : ASSURANCES SALIM

Le Conseil d'Administration réuni le 24/4/2013 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le 21 Mai 2013 au siège de la BH, un dividende de 0,850 D par action.

ARTES - AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 29 Avril 2013 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2013 et de proposer à la dite Assemblée, la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2012 de 0,500 Dinar par action.

BANQUE DE TUNISIE

La BANQUE DE TUNISIE informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni aujourd'hui 26 Avril 2013, a décidé la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, le 13 juin 2013, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui sera porté de 112.500.000 dinars à 150.000.000 dinars, par incorporation de réserves d'un montant de 37.500.000 dinars et l'émission de 37.500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er janvier 2013.

CARTHAGE CEMENT

La société Carthage Cement informe le public que l'opération d'augmentation de capital dont la période de souscription a été clôturée le 16 avril 2013, a été finalisée. La réalisation de cette opération a été possible grâce aux actionnaires de la société qui ont contribué à la souscription aux nouvelles actions émises, aussi bien pour Bina Corp (dont le capital est détenu à 70% par l'Etat Tunisien) à hauteur de sa participation de 50,24% que pour les actionnaires minoritaires à hauteur de 49,76 % du capital de la société. Le capital social de la société est ainsi passé de 145 423 907 DT à 172 134 413 DT par l'émission de 26 710 506 nouvelles actions de nominal 1 DT et au prix d'émission de 3 DT. Cette augmentation de capital a permis à la société Carthage Cement de lever des fonds à hauteur de 80 131 518 DT et ce dans le cadre du schéma de financement de son programme d'investissement et de développement, pour la réalisation de la nouvelle cimenterie sise à Djebel Ressas dans le Gouvernorat de Ben Arous pour une capacité de 2,3 millions de tonnes de ciment par an. Par ailleurs, la société informe le public de la mise en service, à la date du 2 mai 2013 par la STEG, de la nouvelle ligne Haute Tension 225 KV Grombalia-Djebel Ressas, ce qui permettra d'entamer les Essais à Vides des équipements ; cette étape constitue la dernière ligne droite dans la réalisation de la cimenterie avant l'entrée en production de l'usine prévue pour l'été 2013.

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER -

En vertu de l'article 4 de la loi 94-117, Le conseil d'administration de la société SOMOCER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la société SOTEMAIL, filiale du groupe SOMOCER, a déposé, en date du 25 avril 2013, une demande d'admission sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. A préciser que la société SOMOCER détient à la date du présent communiqué, quatorze millions quatre vingt sept milles cinq cents (14 087 500) actions dans le capital de SOTEMAIL, de un (1) dinar de nominal chacune, soit 61,25% du capital social de la société.

AIR LIQUIDE TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Mardi 28 Mai 2013, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2012,
- Rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Reconstitution du montant des jetons de présence,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB- DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com.tn - Formulaires utiles).

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB ;
- une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;
- le curriculum vitae du candidat ;
- une copie de la carte d'identité nationale ;
- la fiche signalétique dûment remplie et signée ;
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;
- les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que les justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;
- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;
- un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou ne répondant pas à l'une des exigences des "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadjj@stb.com.tn

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Bureau d'Ordre Central Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir

Appel à candidatures - Réf. AC 01/2013

Désignation de deux Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB

Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le Jeudi 23 mai 2013, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).

ASSURANCES BIAT

Messieurs les Actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 28 mai 2013 à 10h à son Siège Social sis à Tunis, Les Berges du Lac II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice 2012.
 - Lecture des Rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2012.
 - Approbation des Conventions réglementées.
 - Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2012.
 - Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2012.
 - Affectation des résultats de l'exercice 2012.
 - Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2012.
 - Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil d'Administration.
 - Nomination de nouveaux Membres du Conseil d'Administration.
 - Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes.
 - Convocation du Conseil d'Administration en vue de nommer un Président Directeur Général.
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.
- Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le Jeudi 30 mai 2013 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheireddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2012.
- 2) Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers l'exercice 2012.
- 3) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2012.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Approbation de l'opération de réaffectation des réserves relatives aux réinvestissements exonérés de l'exercice 2008.
- 9) Nomination d'un nouvel Administrateur.
- 10) Nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015, conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – MONOPRIX -

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis S.N.M.V.T « MONOPRIX » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 04 juin 2013 à 9 heures 30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la Maison de l'entreprise) Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration, relatif à l'exercice 2012 de la SNMVT, et des sociétés du groupe.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2012 de la SNMVT et des sociétés du groupe.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012 de la SNMVT.
4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2012 des sociétés du groupe.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2012.
7. Quitus aux administrateurs
8. Désignation des commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (Intermédiaires en bourse/ banque) au plus tard le 25 mai 2013.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mardi 11 juin 2013 à 10 heures à « L'HÔTEL AFRICA » - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2012 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2012 ;
- Affectation des résultats 2012
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Franchissement de seuils.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

الشركة العقارية وللمساهمات SIMPAR

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 11 جوان 2013 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 - قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة للسنة المحاسبية 2012 وتقديم القوائم المالية المعنية.
- 2 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات عن تصرف سنة 2012.
- 3 - المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2012.
- 4 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف لسنة 2012.
- 5 - توبيخ مراقبي الحسابات سنة 2012.
- 6 - المصادقة على تعويض عضو مجلس الإدارة.
- 7 - تجديد أو تعويض نيابة أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- 8 - تجديد أو تعويض مهام أحد مراقبي الحسابات.
- 9 - تحديد منحة الحضور لمجلس الإدارة ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق عن السنة المحاسبية 2012.
- 10 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات والمصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للمجموعة لغاية 31 ديسمبر 2012.
- 11 - تجديد الموافقة المتعلقة بتطبيق الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 كما تم تنقيحه بالفصل 7 من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999.

شركة " السّكنى " SOKNA

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الأربعاء 12 جوان 2013 على الساعة الحادية عشرة صباحا بدار المؤسسة بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- (1) قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2012 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية.
- (2) تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2012.
- (3) تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات.
- (4) المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2012 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2012/12/31.
- (5) توبيخ مراقبي الحسابات سنة 2012.
- (6) قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات والمختومة في 2012/12/31.
- (7) تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات والمصادقة على القوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2012.
- (8) إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2012.
- (9) تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي.
- (10) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة.
- (11) المصادقة على تعيين عضو بمجلس الإدارة وتجديد مهام أعضاء مجلس الإدارة.

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -I.C.F-

AVIS POUR LA LIBERATION D'UNE DEUXIEME TRANCHE DE 50 % DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE DE 9 000 000 DT A 21 000 000 DT

La société Industries Chimiques du Fluor a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 décembre 2011 a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 12 000 000 Dt, pour le porter de 9 000 000 Dt à 21 000 000 Dt.

Le conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par ladite assemblée, a fixé, lors de sa réunion du 08 Mars 2012, les caractéristiques de cette augmentation, notamment la libération de la première tranche effectuée de la manière suivante :

- période de souscription : la souscription à la totalité de l'augmentation du capital a été fixée du 10/04/2012 au 24/04/2012 inclus conformément au prospectus visé par le C.M.F sous le Numéro : **12-771/ du 23 Mars 2012.**
- La libération du quart à la souscription, soit 2,5 Dinars par actions.

Usant des mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, le conseil d'administration, issu de l'assemblée générale ordinaire, a décidé, lors de sa réunion du 09 Mai 2013, d'appeler une deuxième tranche égale à 50 % du montant total de l'augmentation (6 000 000 DT), soit cinq dinars pour chaque nouvelle action souscrite. **La période de libération s'étalera du 15/06/2013 au 30/06/2013 inclus.**

I.C.F prie, en conséquence, ses actionnaires de bien vouloir procéder dans les délais indiqués ci-dessus au versement des sommes dues représentant la libération de 50 % des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

Les versements seront effectués, sans frais, auprès des intermédiaires en bourse et au siège social de la société pour les actionnaires déposant à I.C.F.

Le dénouement de l'opération de l'augmentation de capital sera effectué à travers la STICODEVAM.

Les fonds versés, soit 6 000 000 DT, seront déposés dans un compte indisponible N° **08003000513200943207** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) Agence 51.

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES « SOTRAPIL S.A »

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1- Objet :
La société de Transport des Hydrocarbures par pipelines « SOTRAPIL S.A » s'est engagée lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2012 à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet la société « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée générale électorale.

2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes:

- ne pas être déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la SOTRAPIL,
- pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels.

3- Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit:

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la SOTRAPIL,
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,
- Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions SOTRAPIL prouvant le seuil de sa participation le jour de dépôt du dossier de candidature. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la SOTRAPIL : BNA CAPITALAUX, avenue Tahar Haddad, complexe le banquier, les Berges du Lac 1053,

- Une fiche signalétique de candidature (annexe 1),
- Un C.V. détaillé.

4- Date limite de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la SOTRAPIL et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre central de la SOTRAPIL sis au Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis El Khadra, au plus tard le **28 mai 2013** (le cachet du bureau d'ordre fait foi),

La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la SOTRAPIL et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la SOTRAPIL ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 17 mai 2013, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 12 avril 2013, d'augmenter le capital social d'un montant de **4 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **4 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **76 000 000 de dinars à 80 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **4 000 000 de dinars**, par incorporation d'une partie du « Compte Spécial d'Investissement » et l'émission de **4 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix-neuf (19) actions anciennes, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2012**. Le capital sera ainsi porté de **76 000 000 de dinars à 80 000 000 de dinars**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2012**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **28 mai 2013**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2012, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **28 mai 2013**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **28 mai 2013**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **28 mai 2013**.